



Condamnation en justice pour désordre suite à la vente de notre villa

Par Linlin 83

Bonjour suite à une condamnation en justice pour désordre dans la vente de notre villa, pouvons-nous nous retourner contre l'agence immobilière qui a vendu notre villa et qui a évalué son prix, pour daumage financier j'espère que vous m'avez compris merci pour vos retours

Par yapasdequoi

Bonjour,
Vous êtes a priori seul responsable du désordre dans votre villa.
Quel est exactement la formulation du jugement ?
Que reprochez vous à l'agence ?

Par isernon

bonjour,
répondre à question sur une décision de justice relatif à une vente d'un bien immobilier exposée en 3 lignes est impossible.
si vous voulez une réponse, indiquez à minima, les motifs de votre condamnation.
ce n'est pas l'agence immobilière qui a vendu votre bien, c'est vous, votre agence vous a présenté un acquéreur dont vous avez accepté les conditions.
salutations

Par Linlin 83

Malheureusement rien contre l'agent immobilier car il y a litige avec le juge qui n'a pas accrédité les dires de l'expert en bâtiment nommé par le tribunal d'Avignon et je me demandais si l'agent immobilier avec sa carte professionnelle ne pouvait pas nous dédommager sur certaines condamnations mais j'ai bien peur que vous ayez raison nous sommes les seuls responsables du à la vétusté de la villa de 40 ans de ce désordre et nous faisons appel merci de m'avoir répondu linlin 83